



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 41
Hebdos régionaux de l'Outaouais

Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet
sur les berges du Réservoir Basketong à Grand-Remous

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 AOÛT À GRAND-REMOUS

Québec, le 10 juillet 2018 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet sur les berges du Réservoir Basketong à Grand-Remous*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 15 août, à compter de 19 h 30, à la Salle Jean-Guy Prévost, 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, a confié au BAPE. La période d'information publique débute aujourd'hui et se terminera le 24 août 2018.

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 24 août 2018, ces documents peuvent être consultés en format papier à la **Bibliothèque municipale de Grand-Remous, situé au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous**.

L'ensemble du dossier en format papier est également disponible au bureau du BAPE situé au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 à Québec. Il est aussi disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.mddelcc.gouv.ca.

LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet peuvent demander la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise par écrit, au plus tard le 24 août 2018, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

La pourvoirie Club Brunet est située dans la municipalité de Grand-Remous, en Outaouais. Elle se situe sur une portion de terre donnant accès au Réservoir Baskatong à l'est et à l'ouest. Actuellement, la pourvoirie dispose de 105 emplacements de bateaux à quai répartis sur 5 pontons, dont 4 sont ancrés dans le littoral à l'est de sa propriété, alors que l'autre est ancré à l'ouest. Quelques 27 bouées de mouillage sont également ancrées dans le littoral à l'ouest de la pourvoirie.

L'initiateur du projet, la pourvoirie Club Brunet, souhaite augmenter à 200 la capacité d'accueil de son port de plaisance. Pour ce faire, il entend construire un nouveau ponton qui permettrait d'accueillir 34 embarcations sur la rive à l'est de sa propriété. Pour permettre l'ancrage de ce ponton, l'initiateur envisage d'utiliser 8 blocs de béton d'environ 2,2 m par 9,1 m chacun. La structure centrale de ce ponton serait composée de 10 caissons flottants en acier et en cèdre non traité. Au total, 28 structures perpendiculaires de 1,3 m par 7,5 m viendraient s'attacher à ces caissons. De plus, il prévoit ajouter 34 emplacements sur le littoral, soit 18 à l'est et 16 à l'ouest de sa propriété. Le nombre total d'emplacements disponibles équivaldrait alors à 200.

Le coût relatif au nouveau ponton est estimé à 30 000\$ et sa mise en fonction est prévue pour 2020.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la réalisation du projet entraînerait des répercussions sur l'habitat du poisson, notamment par le dépôt des blocs de béton et par le changement de la luminosité dans la colonne d'eau relative aux structures flottantes du ponton. L'initiateur estime que les structures du ponton empièteraient sur environ 5,8 m² dans l'habitat du poisson, alors que les 34 emplacements toucheraient de 30 à 150 m² du littoral selon le type d'embarcation accostée.

L'augmentation de l'achalandage du site engendrerait des risques de déversement d'hydrocarbure, d'érosion et d'introduction d'espèces non indigènes. Ces risques seraient atténués par la présence d'une réglementation interne stricte et la distribution de brochures informatives pour les utilisateurs du site. L'augmentation de la pression sur les espèces animales et végétales aquatiques serait aussi un élément à considérer, mais l'initiateur estime que la présence de l'Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong permettrait d'assurer une gestion durable de ces ressources. Il considère également que, bien que le projet ait des répercussions qui sont évaluées comme étant modérées sur le paysage, la pourvoirie est située dans une zone où le paysage naturel serait déjà transformé par la présence d'autres pourvoiries.

Concernant le milieu humain, l'initiateur estime par ailleurs que le projet a l'avantage de susciter l'augmentation de la croissance économique, des activités récréotouristiques et des liens que les utilisateurs peuvent entretenir avec la nature et l'environnement. La croissance de l'achalandage de la pourvoirie pourrait néanmoins éloigner la vie sauvage et avoir des répercussions sur l'aspect paisible des lieux. L'initiateur propose dans ce contexte de sensibiliser les utilisateurs afin d'atténuer les impacts prévus.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pourvoirie-club-brunet@bape.gouv.qc.ca.